

DEPARTEMENT DE HAUTE-
SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
USSES ET RHONE

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33</p> <p>Présents : 27 Pouvoirs : 6</p> <p>Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0</p> <p>N° CC 04/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 février 2017</p> <p>Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.</p> <p>Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ, M. Jean-Paul FORESTIER a donné pouvoir à M. Christian VERMELLE.</p> <p>Absents excusés M. Thierry DEROBERT</p> <p>Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance</p>
--	--

OBJET : Indemnités de fonction au Président et Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-12 ;

Considérant les fonctions exercées par le Président et les Vice-Présidents, il conviendrait que ceux-ci puissent percevoir une indemnité de fonction.

Il est précisé que les montants maximums des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L 5211-12 du CGCT sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI par décret en Conseil d'Etat.

La Communauté de Communes Usse et Rhône se situe dans la catégorie de population totale comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, soit une indemnité brute mensuelle maximale de 1 875,51 € (48,75% de l'indice brut 1015 – indice majoré 821) pour le Président et une indemnité brute mensuelle maximale de 793,68 € (20,63% de l'indice brut 1015 – indice majoré 821) pour le Vice-Président.

L'article L5211-12 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 07.08.2015, précise que « le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur. »

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ATTRIBUER :

- Au Président de la CCUR, une indemnité représentant 66 % de l'indemnité maximale des présidents dont la population est égale à celle de l'EPCI, à compter du 13 février 2017
- A chaque Vice-Président, une indemnité représentant 80 % de l'indemnité maximale des Vice-Présidents dont la population est égale à celle de l'EPCI, à compter du 13 février 2017

Tableau de l'ensemble des indemnités allouées au Président et Vice-Présidents :

Nom Prénom	Qualité	Délégation	Montant mensuel de l'indemnité brute	
			Indemnité maximale au 01.02.2017 : - Président : 1 875,51 € - Vice-Présidents : 793,68 €	
COTTERLAZ- RANNARD Paul	Président		66 %	1.237,84
REVILLON Bernard	Vice-Président	Urbanisme et aménagement du territoire	80 %	634,95
VERMELLE Christian	Vice-Président	Développement économique	80 %	634,95
GEORGES Emmanuel	Vice-Président	Assainissement collectif	80 %	634,95
PILLOUX Gilles	Vice-Président	Tourisme	80 %	634,95
MAGNIN Jean- Louis	Vice-Président	Bâtiment et service technique	80 %	634,95
CHATAGNAT André-Gilles	Vice-Président	Social	80 %	634,95
BLONDET Patrick	Vice-Président	OM et environnement	80 %	634,95
LAMBERT Alain	Vice-Président	Assainissement non collectif	80 %	634,95
DUCLOS Mylène	Vice-Président	Transport, événementiel et gens du voyage	80 %	634,95
TRAVAIL Joseph	Vice-Président	Administration générale et RH	80 %	634,95
MACHARD Jean- Yves	Vice-Président	Comptabilité et finances	80 %	634,95

Le Président

Paul Rannard

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le président
Paul Rannard

